

L'ajournement

la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sur la connivence ou la fixation des prix, nous voudrions être les premiers à le savoir et à prendre les mesures qui s'imposent en nous recommandant de la loi actuelle.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 40.)
